

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2019
Publication : 18/02/2019

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES MARCHES PUBLICS



BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

P.V. N° 97
Dossier N° 2

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de lancer et de signer les marchés publics de fourniture de produits frais pour les restaurants du SDIS 77,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser la passation de marchés publics relatif à la fourniture de produits frais pour les restaurants du SDIS 77 ;
- De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer les pièces administratives se rapportant à ces marchés publics ;
- De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer les avenants se rapportant à ces marchés publics à l'exception de ceux ayant une incidence financière supérieure ou égale à 5% par rapport au montant initial des marchés publics.

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU-MILLOT